

Intel, accusé, s'incline au Japon

Accusé de pratiques anti-concurrentielles au Japon, le premier fondeur mondial a fait l'objet d'une enquête de la Japan

Fair Trade Commission (FTC). Les accusations portent sur des réductions qu'Intel aurait consenties à cinq grands constructeurs japonais, en contrepartie de leur engagement à limiter leurs achats de processeurs chez ses concurrents, AMD et Transmeta. Pour AMD, ces fabricants se seraient vus contraints de n'acheter que des processeurs Intel, ou tout du moins pour certains d'entre eux de limiter la part des produits concurrents à 10% au maximum de leurs achats. De quoi faire passer la part de marché du fondeur de 24% en 2002 à 11% en 2003. Ces accusations ont été contestées par Intel. Mais le fondeur, prudent, préfère céder à la FTC qui lui a demandé de mettre fin aux éléments anti-concurrentiels qui figurent dans ses contrats (et dont on ne connaît pas le détail).